

Compte rendu du CHSCT DU 22/04/2020 par Karine Danet Experte CGT EHPAD

Mme Le Franc ajoute d'une demande auprès Du Docteur Sauvaget de la Médecine du travail pour nous communiquer les chiffres du COVID de chaque service.

Raynaldo FORTUN, Directeur général adjoint déléguée à la cohésion sociale ré explique ce qui sont les personnes en PCA , ASA , Confinement

Christine CORBOU, Directrice QVST

Dresse l'état de situation COVID19 des agents au 20 Avril

- 701 sont confinés jusqu'à la fin du confinement officiel pour raison médicale
- 124 ont eu un confinement temporaire pour raison médicale
- 137 signalements de suspicion de COVID+ ont été fait auprès de la médecine préventive professionnelle (MPP) avec la précaution du secret médical. Dont les agents de la Haute Mitrie.

Karen BURBAN-EVAIN : Directrice du département prévention et solidarités

Suite à l'annonce ministérielle d'hier soir concernant le retour des visites encadrées en EHPAD, et pour favoriser le bien-être des résidents, nous souhaitons vous communiquer par écrit les différentes modalités définies :

Les équipes des établissements de vos proches s'organisent actuellement pour que dès mercredi, des visites puissent avoir lieu à la demande du résident, et en complément des appels par visioconférence. Toutefois dans le contexte, et afin de limiter la propagation de l'épidémie, nous devons nous conformer à l'application des règles suivantes.

- Seuls les résidents qui ne font pas l'objet d'une suspicion COVID peuvent recevoir de la visite de leurs proches. Les autres peuvent toujours être accompagnés pour des échanges en visio avec leurs proches.
- Les résidents ne peuvent recevoir la visite que de deux personnes maximum simultanément
- Ces visites pourront avoir lieu une fois par semaine dans la limite de 45 minutes.
- Ne pourront pas se dérouler plusieurs visites simultanément au sein d'un même établissement.
- A l'occasion des visites, il ne pourra pas y avoir de contact physique. Les visiteurs devront porter un masque et selon les conditions d'organisation, il pourrait être demandé une prise de température à l'entrée de l'établissement. Nous vous fournirons un masque à votre arrivée si vous n'en disposez pas. Nous invitons les proches qui seraient souffrants à reporter leur visite.
- Les visiteurs ne pourront pas circuler dans l'établissement. Les lieux dans lesquels pourront se faire les visites permettront de préserver au mieux l'état de santé des résidents. En particulier, les espaces extérieurs seront privilégiés (terrasses et jardins des établissements).

Pour organiser une visite, contactez l'établissement de référence qui vous précisera les modalités d'organisation.

Matériel :

Mme Lefranc fait un point sur la protection :

- Pour le gel hydro-alcoolique, les gants et les lingettes désinfectantes.
- Pour les masques FFP2 → stock disponible 8 semaines
- Pour les masques chirurgicaux , le nombre de masques est passé à 3 par jours pour les agents au lieu de 2 auparavant ;stock disponible 2 semaines (livraison confirmée pour les jours qui viennent).

Question posé par l'UNSA

- 1 une visière pour l'ensemble des agents de l'EHPAD

Réponse de Mme Burban

- La visière est destinée a un soignant qui intervient auprès d'un résident diagnostiqué COVID. Elle peut être désinfectée.

Question de Gilles Le Merdy sur les gants, le personnel :

- Les équipes de nuit des EHPAD Chambellan et Fonteny demandent du renfort en infirmières de nuit pour assurer les soins aux malades et l'accompagnement des personnes en fin de vie : ce sont des aides soignantes souvent de passage qui doivent assurer les missions d'une infirmière .

Réponse de Mme Burban

- Le Médecin Coordinateur préconise l'usage des gants que pour les soignants... Une encadrante hébergement aurait rapporter que les agents de changeraient pas de gants entre chaque chambre. **(Karine mauvais argument)**
- Pour éviter la contamination les gestes barrières lavages de main, distance etc.. Il n'y a pas de rupture dans les EPI,
- Des difficultés à recruter des IDE , ils y a 2 IDE de la réserve sanitaire, celles ci ne font pas de soins. Elles n'ont d'autres missions .  
Ils ne sont pas en capacité d'éviter les rotations. Ils font appel a une IDE d'un EHPAD pour remplacer une IDE dans un autre EHPAD.

**Karine auditrice pense qu'elle a été prise au dépourvu pour cette question elle n'a pas été assez clair...les fabricants n'arrivent probablement a fournir.. ex : AIRBUS les stocks diminuent ils rationnent... Et pour la rotation rien ne change depuis 15 ans toujours le problème de remplaçants.**

Question de la CFDT

- Manque des tailles 9/10 dans les résidences autonomes, question déjà posé il y a 2 semaines.

Syndicat FO (je pense)

- Quelles mesures de protection renforcées avez-vous prévues pour éviter la contagion auprès des agents et des résidents.

Réponse de Mme Burban :

- Elle est en attente d'une procédure de L'ARS pour tester l'ensemble des résidents et agents des EPHAD.

Réponse de l'UNSA :

- Une personne du CHU va intervenir à l'EHPAD de la Haute Mitrie pour informer et former les équipes à la conduite à tenir les précautions liés au COVID . L'UNSA félicite de la part des agent le directeur de cette EHPAD.

**Questions de ma part pour la prochaine réunion :**

**3 agents Aide Soignante, et Agent sociaux de nuit placés en quarantaine pour suspicion de COVID 19 comment vas se passer leurs remplacements ?**